d'établir, dans les parties non boisées, une sorte de palais de cristal. »

— D'après le compte de la *Lanterne*, il existe encore à Nouméa 295 condamnés des conseils de guerre.

262 de ces transportés subissent actuellement la peine de la déportation dans une enceinte fortifiée, 33 sont encore au bagne.

— Ces temps derniers, M. Greyser, un entrepreneur, fit l'acquisition d'un domaine près de Deutsh-Eylau (Prusse); il s'y trouve un petit lac que le nouveau propriétaire fait en ce moment dessécher. Voilà qu'on a rencontré dans la vase une grande caisse en fer, d'une extrême lourdeur, et qui, lorsqu'on a voulu la lever, s'est enfoncée d'un mètre plus profondément. Mais on va la retirer à l'aide des machines; car on est à peu près sûr qu'elle est remplie d'or, et que ce n'est autre chose que la caisse d'un corps d'armée que, selon la tradition du pays, les Français ont enfoncée en 1812 quelque part dans les environs au retour de Russie.

— Le citoyen Fourneau, conférencier libre-penseur, continue son tour de France.

Hier, à Rennes au Skating-Ring où il attaquait violemment la religion catholique, un jeune homme qui prenait tranquillement des notes ayant laissé échapper à voix basse une parole de désapprobation, fut apostrophé, hué, bousculé aux cris de : « A bas le Jésuite !... A l'eau ! » On le poursuivit ainsi jusque sur la place du Palais, où de généreux citoyens parvinrent heureusement à le dégager.

— L'ASSASSIN DE M. JOUBERT. — Avant d'être transféré à Mazas, Foulloy a été amené hier dans le cabinet de M. Caubert, chef de la police municipale. Là, il a été interrogé sur ces antécédents.

L'idée d'avoir deshonoré sa famille a seule le privilège d'attentrir l'assassin. Son père est un honnête paysan du département de la Somme. Foulloy en parle avec respect.

Sa mère est morte alors qu'il était enfant; son père s'étant remarié, il a été élevé par les soins d'une belle-mère qu'il n'a jamais aimée. Il a grandi sans que ses facultés affectives aient été cultivées.

Son instruction se borne à la lecture et à l'écriture. Encore sait-il à peine écrire Il a fréquenté pendant douze ans l'école primaire et a travaillé depuis.

En réalité, c'est un esprit fort étroit et mal équilibré. Le crime qu'il a commis ne le préoccupe guère. Il en raconte les détails sans ressentir le moins du monde l'horreur qu'ils ressembleraient devoir lui inspirer.

— Regrettez-vous votre abominable action, lui demandait-on.

— Oui, a-t-il répondu, j'ai du repentir.

Les manifestations de ses regrets s'arrêtent-là.

Il déjeune et dîne de meilleur appétit.

M. Joubert, en recevant le premier coup de syphon que Foulloy venait de lui asséner, s'était retourné et avait mordu le doigt de l'assassin.

— Qu'avez-vous fait à cet instant, lui a demandé M. Caubert. Cette morsure devait vous gêner.

— Oh ! non, a repris Foulloy, mais le siphon s'était brisé. J'en ai repris un second et j'ai achevé le patron.

— Un assassinat a été commis dans le petit hameau de Mongeay (Isère) sur la personne d'une vieille femme âgée de soixante-seize ans, Suzanne Tronchet, qui habitait seule, une masure en ruines.

Cette femme était dans une position de fortune relativement aisée et aimait à entasser les petites sommes que, malgré son grand âge, elle gagnait encore en travaillant à la journée.

Une voisine ne l'ayant pas vue sortir dimanche dernier et entendant les chèvres bêler, ouvrit la porte de l'écurie attenant à la masure et aperçut le cadavre de la malheureuse femme étendu au milieu du fumier, la tête fracassée et le visage tout meurtri par les coups et les ecchymoses.

Quand la justice a procédé aux constatations, elle a trouvé un énorme bâton en cérisier, une pelle et une pioche tachées de sang. Les murs, la porte et la serrure n'offrait rien de particulier; l'armoire contenait 732 fr. disséminés dans diverses cachettes; mais on n'a pu retrouver une somme de 4 à 5,000 fr. que, d'après les voisins, Suzanne Tronchet aurait conservée chez elle.

L'enquête continue.

— On sait que beaucoup de condamnés de la Commune se sont réfugiés en Suisse. Le *Figaro* en cite plusieurs qui sont parvenus à se créer des situations aisées. Ainsi, André Alavoine, secrétaire de l'Imprimerie nationale sous la Commune, possède, dans la rue du Rhône, une des imprimeries les plus importantes de Genève. Il a, en outre, une petite propriété à Lancy, sur le bord de la Lair, à un kilomètre de la ville. Josselin, membre du comité central et colonel, s'est fait éleveur ; il est fixé à Troinez, à deux kilomètres de Carouge. Le commandant Sylvestre, mêlé à l'arrestation des otages, est directeur-propriétaire du cercle du Rhône. Pontarlier, maire du 9e arrondissement au 18 Mars, tient un magasin de cordonnerie rue du Mont-Blanc. Avrial est fondeur à Carouge. Babick, ex-délégué à l'instruction publique et aux cultes, exerce plusieurs petits métiers. Cœurderoy, ancien commandant, condamné à mort, est marchand de toiles et fait d'excellentes affaires Décrou un des secrétaires de Raoul Rigault s'est fait une belle clientèle comme architecte. Revillon, directeur des télégraphes, est critique d'art du *Journal des étrangers* et professeur de musique.

Il est probable que beaucoup d'entre eux qui ont conquis au bout de dix années le bien-être et la tranquilité, n'y renoneeront pas aisément. On peut prévoir qu'ils ne quitteront pas la Suisse, surtout lorsque le séjour à l'étranger leur sera devenu plus facile et plus léger, par la pensée que ce n'est plus un exil et que rien ne les contraint à y rester.

— Attendons-nous à un prochain déploiement de drapeaux. Dans tous les quartiers excentriques de Paris, les magasins sont pleins d'étendards de grande dimension, aux prix les plus modestes. Beaucoup sont surmontés de petits bonnets rouges, pour les purs. Ceux-ci portent la devise : *Retour dans la patrie.*

On voit par ces emblèmes comment les faubourgs comprennent l'amnistie.

— On vient d'arrêter à Nîmes l'auteur ou le complice de l'assassinat du malheureux courrier de Salon. Cet individu était porteur de billets de banque qui ont été reconnus pour avoir été volés dans une lettre, faisant partie de celles que portait le courrier.

— Nous avons raconté dans notre précédent numéro la tentative de meurtre commise à Copenhague par Mlle Hude sur le docteur Leerbeck. Après l'interrogatoire de la jeune fille et sur ses accusations, le docteur Leerbeck a été mis en état d'arrestation.

Dimanche matin, on l'a trouvé mort dans sa cellule. Il s'était pendu à l'aide de ses bretelles.

La femme Jacobsen a été également arrêtée. Cette ignoble proxénète a tout avoué. Elle a déclaré avoir livré des petits filles de dix à douze ans à des septuagénaires. Plusieurs personnages très haut placés sont compromis, et parmi eux, un général qui a pris la fuite.

La justice est décidée à poursuivre l'affaire jusqu'au bout, sans crainte du scandale.

— UN INSTITUTEUR VOLEUR. — Oh ! il ne volait pas grand'chose, celui-là, il ne volait que le pain des petits enfants !

On sait que dans les écoles rurales, les enfants apportent une petite provision de pain pour leur repas, eh bien, l'instituteur dont nous parle le *Journal d'Indre-et-Loire*, avait trouvé ingénieux d'en nourrir ses poules !

Toute l'école était en révolution ! on se demandait qui pouvait bien dérober le pain dans les petits paniers, un jour on finit par trouver que c'était M. l'instituteur lui-même.

« Le scandale fut grand parmi la marmaille, qui n'eut rien de plus pressé que de conter la faute de son Croquemitaine. Quelques parents se rendirent près de M. le Maire avec leurs enfants.

— »Môssieu, dit l'un des enfants, on nous vole not' pain, et c'est le mait' qui fait le coup.

— « Ce n'est pas possible, mes enfants, votre maître est un trop honnête homme !

— » Si, môssieu, c'est lui, puisque nous l'avons vu, même qu'i donne not' pain à ses poules.

— » Eh bien, je verrai cela.

— » Le maire, comme on le pense, ne tarda pas à faire part à l'instituteur de la dénonciation faite par ses élèves contre lui. « Si le fait est constaté, je ne vous dissimule pas, ajouta le maire, que vous serez révoqué. »

» Il va sans dire que l'instituteur avait juré que la jeunesse le calomniait. Il crut de son devoir de continuer ses protestations en face de ces élèves.

» Un jour donc, à la rentrée de la classe, il simule une grande fureur et d'une grosse voix : « Il y a parmi vous, s'écria-t-il, un voleur, M. le maire est venu m'en avertir. Il y en a un de vous qui dérobe le pain de ses camarades. Quel est le coupable ? Il faut que je connaisse pour le punir d'une façon exemplaire. »

» Silence et stupéfaction du petit auditoire.

» L'instituteur reprend : « Que le voleur se nomme ou que ses camarades le dénoncent, sinon je punirai toute la classe. »

» Un des enfants, outré, se lève alors et montrant son maître de sa petite main : « Eh bien ! môssieu, s'écrie-il, le voleur, il est dans vot'culotte ! »

En voilà encore un à ajouter à la collection ferrychonnesque des instituteurs laïques, obligatoires et peu gratuits.

— UN LION NOIR TUÉ PAR UN MARSEILLAIS. — M. Bazin fils, de la maison Charles Bazin et Cie, à Marseille, qui se trouve depuis quelque temps en Algérie, vient de tuer, aux environs de Sou-Karras, un superbe lion noir qui ravageait la contrée. Il raconte lui-même son exploit, à ses parents de Marseille, dans une lettre qu'on a bien voulu nous communiquer :

« Le lion était venu, vers 7 heures du matin, rugir à 200 mètres de notre gourbi placé sur le sommet de la montagne. J'ai pris ma carabine et suis allé me poster au bord du sentier qui monte du ravin Cinq minutes après, le lion rugissait à cent pas au-dessous de nous et ensuite à vingt pas sur la droite. Un moment après, j'entends un bruit comme la chûte de feuilles mortes dans le fourré. Le temps de me retourner, de voir la tête du lion et le haut de sa longue échine qui paraissait au-dessus du buisson à environ 15 pas et de lâcher mon coup de fusil. Ma balle est entrée par l'oreille gauche et sorti par l'œil droit traversant le cerveau de part en part.

» Après mon coup de fusil, je n'ai plus rien vu ni entendu et j'ai cru, un moment, que le lion se rasait pour bondir sur nous ; je tenais toujours le fusil à l'épaule pour lui lâcher un second coup à bout portant mais Belgassem m'a dit : — Moi, connais lion ; pas crié, bien mort !

» Nous avons marché sur l'animal. Je renonce à te décrire ma joie, lorsque j'ai vu cet énorme animal couché à mes pieds; j'étais comme fou, à tel point que je lui ai déchargé mon second coup dans la tête, à bout portant, et que je l'ai manqué ! Belgassem en a fait autant. Un quart d'heure après, arrivaient plus de cinquante Arabes de tous les douars environnants.

» Alors, commença le vacarme des cris de joie, des coups de fusil, des imprécations et des insultes. L'un disait, en parlant au lion mort : — Tu m'as pris dix moutons et trois bœufs ! Un vieux cheik, à barbe blanche, lui réclamait vingt-cinq moutons, trois chevaux et trois bœufs. Chacun voulait une mèche de poils de sa crinière, qui est noire. J'ai été obligé de les repousser à coups de crosse, sans quoi ils n'auraient pas laissé un seul poil sur mon lion. Je t'en envoie un échantillon. Les poils noirs sont de la crinière, et les fauves, de dessous le ventre.

» La chair du lion est très-appréciée ici. J'en ai distribué aux officiers du bureau arabe, et j'en ai offert un filet au général, qui est de passage. Nous en avons mangé des beefsteacks hier au soir, et je t'assure que c'est bien supérieur au bœuf et même au chevreuil.

» Ce lion était vraiement énorme, et figure-toi que, après avoir enlevé les entrailles, le cœur, le foie, les poumons et beaucoup de sang, il pesait encore 219 kilog. »

TRIBUNAUX

Voici le texte de la citation adressée au journal le *Corsaire*, au nom du cardinal-archevêque de Rouen :

« L'an mil huit cent quatre-vingts, le vingt-et-un juin.

A la requête de Son Eminence Monseigneur le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, demeurant à Rouen, en son palais archiépiscopal.

Lequel élit domicile à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 24, en l'étude de Me Cheramy, avoué près le tribunal civil de la Seine, j'ai, Narcisse-Gaston Blanche, huissier près le tribunal civil de la Seine, séant à Paris et demeurant rue de Louvois, 2, soussigné, donné assignation à M. Eugène Gaillet, directeur-gérant du journal le *Corsaire*, demeurant à Paris, rue d'Argout, n° 8, où étant et parlant à la concierge de la maison, ainsi désignée.

A comparaître le vendredi 9 juin 1880, à l'audience et par-devant MM. le président et juges composant la huitième chambre du tribunal civil de la Seine, jugeant correctionnellement, séant au Palais de Justice, à Paris, dix heures du matin, pour :

Attendu que dans le numéro du journal le *Corsaire*, portant la date du samedi 12 juin courant, le sieur Eugène Gaillet a publié un article intitulé : *Bonne C... hose*, et signé : Un soldat de Paris :

Attendu que cet article contenait contre le requérant toute une série d'outrages et d'imputations aussi diffamatoires qu'elles sont calomnieuses ;

Qu'il lui impute notamment d'avoir, en 1871, accepté du général commandant les troupes prussiennes qui occupaient la ville de Rouen, un festin pendant lequel le requérant se serait félicité du résultat des opérations militaires et aurait bu à l'Allemagne « que Dieu protége ! »

Attendu que ces imputations supposent un défaut de patriotisme de nature à porter la plus grave atteinte à l'honneur du requérant ;

Que leur publication constitue, par suite, le délit de diffamation prévu et puni par la loi du 17 mai 1819 ;

Par ces motifs :

A entendre, à la réquisition du ministère puclic, faire application des peines et amendes édictées par la loi ;

Et attendu le préjudice causé :

S'entendre, le sieur Gaillet, condamner à payer au requérant la somme de 10,000 fr. à titres de dommages-intérêts.

Entendre, en outre, ordonner que le jugement à intervenir sera inséré dans le journal le *Corsaire*, dans deux autres journaux de Paris et trois journaux de province, au choix du requérant.

Etc..., etc... »

—

Milan, 23 juin.

Dans son interrogatoire, le général Boët assure que, lors d'une réunion tenue à Paris par le duc de Caserte, M. de Charette, François II, et don Carlos, celui-ci a déclaré que, ayant hérité du duc de Modène des insignes de la Toison-d'Or, valant un million, il les avait vendus au profit de la cause napolitaine.

M. Boët soutient la nécessité de la comparution de don Carlos.

Le ministère public répond que don Carlos est cité pour le 25 juin.

M. le comte de Chambord a envoyé M. de San-Valentino comme son correspondant.

Ecole de Natation de Roubaix

24 Juin. — Température de l'eau : 24 degrés

NOUVELLES DU MATIN

LE VOTE DE L'AMNISTIE PAR LE SENAT

Paris 23 juin, 7 h. soir.

Suivant les calculs de l'*Estafette*, le Sénat voterait l'amnistie par 135 voix contre 121.

LA SITUATION DE M. GAMBETTA

L'*Ordre*, dans un article intitulé : *Révision ou Dictateur*, craint que M. Gambetta, ne soit amené à la dictature, et dit qu'il est temps de constituer un pouvoir exécutif sur des bases logiques vraiment démocratiques.

L'*Ordre* conclut en demandant la révision.

Le même journal semble annoncer que ses nouveaux propriétaires seraient MM. Reille et de Mackau.

LA COMMISSION SENATORIALE DES TARIFS

La commission sénatoriale des tarifs a terminé aujourd'hui l'examen de la première partie des matières végétales,

Elle approuve la tarification de la Chambre sauf les tarifs sur les riz et brisures de riz qui sont fixés comme il suit :

Riz en grains d'origine européenne, 1 fr.
Riz d'origine exotique, 60 centimes.
Riz de paille européen, 0,50 centimes.
Riz de paille exotique, 0,50 centimes.

Les brisures de riz ne sont soumises à aucun droit.

La commission entendra demain les délégués de l'industrie métallurgique.

—

REFUS DU PARQUET DE VERSAILLES D'APPLIQUER LES DECRETS DU 29 MARS.

Versailles, 23 juin 8 h. 45.

Tous les membres du Parquet viennent de donner leur démission.

Ils refusent de servir d'instruments au gouvernement dans l'application des décrets du 29 mars.

—

On mande du Puy, 23 juin :

« Le procureur de la République, M Grivaux, a adressé sa démission à M. le procureur général de Riom, afin de n'avoir pas à exécuter les mesures arrêtées contr eles congrégations. »

—

SEANCE ORAGEUSE A LA CHAMBRE DES COMMUNES. — UN DEPUTE EXPULSE DE VIVE FORCE DE LA SALLE DES SEANCES.

Londres, 23 juin

Chambre des Communes. — M. Bradlaugh vient pour prêter serment.

M. le président l'invite à sortir.

La Chambre des communes adopte la motion de M. Labouchère appelant M. Bradlaugh à la barre de la Chambre.

M. Bradlaugh refuse respectueusement d'obéir.

Sir H. Northcote présente une motion autorisant le président de la Chambre à faire exécuter cette décision.

La motion de M. H. Northcote est adoptée par 326 voix contre 38.

M. Bradlaugh refuse de nouveau d'obéir parce qu'il considère la décision que vient de prendre la Chambre comme la violation de son droit.

M. Bradlaugh est enlevé par un huissier.

Il parvient cependant à se dégager et rentre deux fois dans la salle des séances pour désobéir à l'ordre qui lui a été donné.

Sir H. Northcote propose l'arrestation de M. Bradlaugh pour avoir méconnu l'autorité du président de la Chambre des communes.

M. Gladstone appuie le motion comme étant le résultat d'une décision qu'il n'a combattue hier, que parce qu'il la croyait illégale.

La discussion continue,

La motion proposant l'arrestation de M. Bradlaugh est adoptée par 274 voix contre 7.

Un huissier arrête M. Bradlaugh.

La Chambre reprend ensuite la discussion des affaires locales.

Une grande agitation règne dans les couloirs et aux abords de la salle où se tient la séance.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Réception en audience privée, par le Président de la République, de l'ambassadeur extraordinaire et plenipotentiaire de S. M. le roi d'Italie près le Gouvernement de la République française.

Loi tendant à autoriser le département de la Savoie à emprunter à la caisse des chemins vicinaux une somme applicable aux travaux des lignes de grande communication et d'intérêt commun.

Décret relatif aux subventions à allouer aux communes ou aux départements en vertu de l'article 4 de la loi du 12 mars 1880.

Décret portant nominations dans le corps de santé militaire.

Arrêté portant désignation des candidats qui ont obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire dans les bibliothèques universitaires.

—

RECEPTION DE L'AMBASSADEUR ITALIEN A PARIS

S. Exc. M. le général d'armée Cialdini, duc de Gaëte, a été reçu aujourd'hui, en audience privée, par le président de la République, à qui il a remis ses nouvelles lettres de créance, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de S. M. le roi d'Italie près le gouvernement de la République française.

—

ENCORE LA QUESTION D'AMNISTIE

« On s'est très ému, dit la *Justice*, dans les milieux parlementaires, de la publication dans un journal bonapartiste du matin de la liste des individus exclus jusqu'à présent de l'amnistie, avec les renseignements de leurs casiers judiciaires.

» On assure qu'une question sera posée à M. le garde des sceaux pour savoir qui a ourni les éléments de cette publication. »

—

L'AFFAIRE DU DUC DE PADOUE

« On annonce que les poursuites intentées au duc de Padoue, député bonapartiste de la Corse, pour délit électoral, sont suspendues. L'affaire, qui devait être jugée vendredi 25 juin par la cour de Paris, sera renvoyée jusqu'à ce que le Sénat ait statué sur la loi d'amnistie. »

—

LE JOURNAL DE ROCHEFORT

On a dit hier, que Rochefort, aussitôt son retour à Paris, publierait un grand journal politique.

Ce nouvel organe s'appellera « l'*Intransigeant* » et se vendra 10 centimes le numéro.

—

PETITE BOURSE DU 23 JUIN

5 0/0 120, 15, 17. — Italien 87,87, 85 90, 87. — Florin 76 15/16, 77 fr. — Turc 11,15. — Egypte 308, 309.37. — Banque Ottomane 546,25. — Russe 98 3/8. — Hongrois 97 7/16. — Indécis.

Dépêches Télégraphiques

REOUVERTURE DE LA FACULTE DE MONTPELLIER

Montpellier, 23 juin.

Par une décision du recteur d'Académie, en date de ce jour, la Faculté de Médecine de Montpellier sera réouverte le 25 juin à midi.

LA CONFERENCE DE BERLIN

Berlin, 23 Juin.

Les délégués se sont réunis aujourd'hui pour se livrer à leurs études techniques, auxquelles ils ont consacré la journée tout entière. Il est possible, toutefois, qu'ils ne soient pas encore demain matin en mesure de présenter leur rapport à leurs chef diplomatiques.

On a prétendu qu'en ce qui concerne les délibérations des délégués, un nouveau mode de procédure est devenu nécessaire et qu'ils délibèrent actuellement comme une Commission, qui devra présenter à la réunion plénière. Cette assertion est inexacte Rien n'a été changé en ce qui concerne le mode de procédure adopté pour le rapport des délégués aux plénipotentiaires. Toutefois cette circonstance n'exclut point l'éventualité possible que la conférence demande, le rapport et l'avis arbitral d'un délégué.

Déjà une procédure semblable a été suivie en certains cas par le congrès.

Rome, 23 juin.

Le *Diritto* annonce que la France, l'Angleterre et l'Italie, ont présenté à la conférence de Berlin un projet de délimination de la frontière turco-grecque.

Le tracé part de la rive droite du Kalamas, court le long de la vallée, comprenant Janina et Metzovo, suit la chaîne du Piodins et de l'Olympe, et se termine à la mer Egée, un peu au sud de Platamone.

Avec ce tracé Zogori et le lac Butront ne seraient pas cédés a la Grèce.

La proposition des trois puissances le résultat de leur initiative simultanée.

LA LOI POLITICO ECCLESIASTIQUE EN PRUSSE

Berlin, 23 juin.

La Chambre des députés a adopté l'article 9 du projet de loi tendant à réviser les lois de mai d'après la rédaction de M. Baudemer et en introduisant un sous-amendement de M. Kropatschek, suivant lequel les ecclésiastiques autorisés ne pourraient pas être plus punis que les curés dont ils sont les suppléants. La Chambre a repoussé la proposition de M. Bruehl tendant à intercaller l'article 9 dans le chapitre A.

La prochaine séance aura lieu demain.

L'INFLUENCE DU PRINCE DE BISMARCK

Vienne, 23 juin.

On assure que le gouvernement anglais avait projeté d'adresser une réponse au Mémoire turc concernant la Grèce. C'est l'influence du prince de Bismark qui avait fait interrompre une correspondance de ce genre, tant que durent les séances de la conférence de Berne.

L'INSURRECTION CUBAINE

La Havane. 23 juin.

On annonce officiellement que 68 insurgés ont rendu leurs armes, et que les troupes poursuivent Calixto Garcia dans les forêts vierges.

VOYAGE DE L'IMPERATRICE EUGENIE

Londres, 22 juin.

On mande de Durban, au *Daily Telegraph* que S. M. l'Impératrice Eugénie est arrivée le 19 dans cette ville. Elle s'embarquer samedi prochain à bord du vapeur *Trojan*, pour retourner en Angleterre.

UNE ADRESSE

Raguse, 23 juin.

La ligue albanaise a adressé à la conférence de Berlin le télégramme suivant :

« Les albanais ne consentiront jamais au démembrement de leur pays, ni à aucun échange les assujettissant à une domination étrangère.

» Les albanais réclament l'exécution des prescriptions du traité de Berlin.

» Ils renouvellent aux plénipotentiaires leur prière de prendre en sérieuse considération leur demande tendant à maintenir intacts leurs anciens droits.

» Ils protestent de leur reconnaissance de ce qu'on a empêché l'effusion du sang et contribué au développement de la civilisation. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(service télégraphique particulier)

Séance du 24 juin 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance est ouverte à 2 heures.

DISCUSSION DU BUDGET DES CULTES

M. BERNARD-LAVERGNE développe un amendement demandant un crédit de 6,000 francs pour créer un ministère spécial des Cultes.

M. GATINEAU combat cet amendement qui est repoussé.

M. LEGONIDÉC présente un amendement demandant le rétablissement de l'ancien traitement des archevêques et évêques.

Cet amendement combattu par M. GATINEAU est repoussé par 296 voix contre 130.

M. NIEL demande le rétablissement du traitement des cardinaux.

SENAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du 24 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON SAY

La séance s'ouvre à deux heures.

Discussion de la conclusion du rapport fait au nom de la 4e commission (session 1880) sur les pétitions relatives aux décrets du 29 mars, concernant les congrégations religieuses non reconnues.

M. D'AUDIFFRET monte à la tribune, il dit qu'il laissera de côté la question de forme et qu'il ne vient pas traiter la question juridique, afin de ne pas peser sur la conscience de la magistrature dans laquelle l'orateur a une confiance héréditaire.

« Vous avez déjà trouvé des magistrats à Versailles et à Lille dit l'orateur. Puis il prétend prouver qu'en allant chercher des lois qui étaient des armes rouillées on a manqué aux engagements pris depuis 50 ans. M. d'Audiffret ajoute : « les lois étaient donc facultatives, puisque vous avez proposé au Sénat de ne pas en user s'il votait l'article 7. » (Mouvement.)

Adresses Industrielles & Commerciales

A. BOUTRY, 14 rue de l'Espérance. — Pavages et sables, graviers. — Réparation. 31387

Henri DENIAU, architecte industrielle, rue Blanchemaille, 73, Roubaix.

FOURNIER-DELFORTRIE — Assortiment de cages et accessoires pour oiseaux. — Grande-Rue, 56, Roubaix.

HOFFMANN-DUPONT, rue Saint-Georges.— Location de services de table. — Articles de fantaisie pour fêtes et cadeaux. Bouteille et bouchons.

COUVREUR-RENARD, Grande-Place de Tourcoing. — Confections pour hommes et pour dames.

Agence immobilière

Henri BRIET, ancien principal clerc de notaire, rue Colbert, près le boulevard de Paris. 1046

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37 Roubaix. Satin et popeline, pure laine vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Articles de blanc

Epiceries-Comestibles

OUDART-FLORIN, rue Inkermann 6 à Roubaix.

A. BOUTRY, 41, r. de l'Espérance. — Couverture et zinguerie. — Réparations. 16478

Confections

Au Palais de Cristal. **MONCHY-DUPIRE** Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.*

Mme DÉSIRÉ CARETTE

MODES

Boulevd de Paris, en face du *café Mac Mahon* 21186

Restaurants

FERRAILLE, (Hôtel), rue Nain, 5, Roubaix.

GINIONS, rue Neuve.

Pharmacie

Ch. DESCHODT, Grande-Rue, 26 et 28

Charbons

Albert POUTRAIN, rue de Mouveaux

Mécanicien

Eug. FORSTER, rue Pellart, 66, Roubaix.

Jean MASQUELIER, rue Pauvrée 3 Salon de coiffures. — Parfumerie

Ancienne maison BONNAVE-DELANNOY

BONNAVE-PECQUEUR,

rue Nain, 3, (près de l'hôtel-Ferraille)

Seule maison ayant la grande spécialité des locations de lustres, girandolles et candélabres pour fêtes et soirées.

Articles de ménage. Cuivre pour batterie de cuisine, fer battu, émaillé, COUTELLERIE. Entreprise de travaux en zinc pour bâtiments. Pose de pompes . Ouvrages en pomb. Tambours pour métiers.

COURS COMMERCIAUX DE PARIS du 23 Juin, 5 heures 1/2 soir. — Huile de colza 100 k. fut compris, escompte 4 et 2 0/0. Disponible, 77 50 »»; courant, 77 50 »»; juillet, 77 50 75; juillet-aout, 77 75 98; 4 derniers, 78 75 80. — huile de lin 100 k. nets fût compris. Disponible, 73 »» »»; courant, 72 »» »»; juillet, 71 71 25; juillet-aout, 70 50 75; 4 derniers, 69 75 50. — Spiritueux, 3/6 Nord fin 1re q. fût c. esc. 1 0/0. Disponible, 65 65 50; courant, 65 25 »»; juillet, 64 75 65; juillet-août, 64 75 »»; 4 derniers, 60 25 »»; Stock, 8700 pipes; Circulation, 250. — Sucres roux n° 10/13, 60 »» »»; sucre roux n° 7/9, 60 »» »». — Sucre blanc n° 3, les 100 k. nets. esc. 1/4 0/0. Disponible, 68 50 »»; courant, 68 62 75; juillet 67 75 87; juillet-aout, 67 50 62; 4 octobre, 61 50 62. — Sucres raffinés. Disponible, 144 »» à 145 »». — Farines 8 marques, le sac de 159 k. nets toile comp. esc. 1/2 0/0. Disponible, 66 25 »»; courant, 66 25 »»; juillet, 63 50 »»; juillet-août, 62 25 50; 4 derniers, 56 75 »». — Farines supér., le sac de 159 k. nets, toile comp. esc. 1/2 0 0. Disponible, 66 »» »»; courant, 65 75 50; juillet, 63 »» »» juillet-aout, 62 25 50; 4 derniers, 36 36 25; marque Darblay, 65 »» »». — Blés, 77/75 k. à l'hec., les 100 k. nets sans s. c. au comp. Courant, 30 50 »»; juillet, 29 50 »»; juillet-aout, 28 50 »»; 4 derniers, 26 60 »». — Seigles, 70/72 k. à l'hect., les 100 k. nets au comp. Courant, 25 24 75; juillet, 21 75 »»; juillet-aout, 21 »» »»; 4 derniers, 19 25 »». — Avoines, 47/45 k. à l'hect., les 100 k. nets au comptant, courant, 20 25 50; juillet, 20 25 »»; juillet-aout, 20 20 25; 4 derniers, 18 75 19.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE du 23 Juin, 6 heures, soir. — Huile colza en f. d. 77 50; huile colza en tonnes 79 50; huile colza épurée, 87 50; lin en fûts 73 ; id en tonnes 75 ..; sucres 7/9 disp., 61 ..; id. 10/13, 60 ..; sucres blancs 3 courant, 68 50 ..; sui de France, 80 ..; raffinés bonnes sortes 144 50; id. belles sortes, 145 50; certificats de sortie, 75 ..; mélasse de fabrique, 14 .. ; id. de raffinerie, 15 .. ..; esprits, 65 50 . ; farines 8 marques 66 25 ..; id. supérieures 66 50 ..

PARIS, 24 Juin. — *Dépêche de 1 h. 1/2.* — HUILE DE COLZA. Courant, 78 »»; juillet, 78 25; Juillet-août, 78 50; 4 derniers, 79 25. — HUILE DE LIN. Courant, 72 50; juillet, 71 50; juillet-août, 70 75; 4 derniers, 70 »». — SPIRITUEUX. Courant, 65 50; juillet, 65 »»; juillet-août, 65 »»; 4 derniers, 60 50. — SUCRES ROUX. 10/13, 60 »»; 7/9, 66 »». — SUCRES BLANCS. Courant, 68 75; juillet, 67 75; juillet-août, 67 25; 4 d'octobre, 61 50; Raffinés 144 50 à 145 50. — FARINES 8 MARQUES. Courant, 66 25; juillet, 64 »»; juillet-août, 62 75; 4 derniers, 57 »». — BLÉS. Courant, 30 90; juillet, 29 50; juillet-août, 28 60; 4 derniers, 26 80. — SEIGLES. Courant, 26 25; juillet, 22 »»; juillet-août, 21 »»; 4 derniers, 19 25; Marque Darblay, 66 »».

MARCHÉ AUX FOURRAGES DE LILLE du 23 juin.

Paille,	750 kil.,	1re qua.,	45 fr.,	2e qua.	40
Foin	—	—	75	—	70
Lentilles	—	—	90	—	85
Sainfoin	—	—	65	—	60
Luzerne	—	—	70	—	65
Trèfle	—	—	70	—	65
Hyvernage	—	—	65	—	60

MARCHE AUX GRAINS DE LILLE du 23 juin 1880.

Quant. 409 sacs de 1 hect. (prix moyen) 22 81
id. 73 sacs id. id. 21 09
Prix extrêmes du blé blanc. 19 à 25
id. du blé macaux 20 à 21 »»
Prix du sac de 100 kil. de fleur 1re q. 42 »»

LES DIX MARCHÉS RÉUNIS :

Lille, Douai, Cambrai, Armentières, Orchies, Bergues, Bourbourg. Hazebrouck, Bailleul, Arras). — Blé blanc, 22 98. Blé macaux 21 38.

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.		Cours du 24 juin	
Crespin-l. Anzi.	35	..	...	...
Marly.	285	..	...	...
Annœullin	10	..	...	...
Ch. Com. Calais.	1015	..	...	...

24 juin	Huiles l'hectolitre		Graines l'hectolitre		Tourtx l'hectolitr	
Colza	69	.. ..	20 50	23 ..	18 50	18 50
Colza épurée	75	.. ..		.. ..		.. ..
Œillette b. g.	..	.. ..	33	36 ..	23	.. ..
Lin g. pays	73	.. ..	24 50	27 ..	31	..
Lin g. étran.	66 50	..	22	26 ..	23	30
Caméline	65	.. ..	..	.. ..	18	.. ..
hanvre	..	.. ..	..	.. ..	15 50	.. ..

MARCHE DE DOUAI du 23 juin

Blé	20 50 25 50	Colza	— — — —
Seigle	14 50 — —	Œillette	— — — —
Escourg.	10 — 13 —	Caméline	17 — — —
Avoine	10 — 11 —	Lin	— — — —
Fèves	— — — —	Chanvre	— — — —

Sucres et Alcools	COTE OFFICIELLE Cours p.	Cours du 24 juin			
				Offe.	Dem
Sucre ind. bl. b. n° 3	66 50 »»	»» »» »»		»» »»	»» »»
— n° 10/13 (88 d.)	57 75 58	57 75 58		»» »»	»» »»
— n° 1/0 (88 deg.)	64 50 65	64 50 65		»» »»	»» »»
— n° 73/20 (88 d.)	47 »» »»	»» »» »»		»» »»	»» »»
— dogré à 1 fr. 25					
— pain 6 kil. n° 1	149 50 »»	150 »» »»		»» »»	»» »»
6/2 fin disponible.	61 »» »»	»» »» »»		»» »»	»» »»
— courant.	61 50 »»	»» »» »»		»» »»	»» »»
Betteraves dispon.	73 25 50	»» »» »»		»» »»	»» »»
— courant	54 50 55	»» »» »»		»» »»	»» »»
Mélasse, disponib.	63 50 63	»» »» »»		»» »»	»» »»
— 4 premiers	69 »» »»	»» »» »»		»» »»	»» »»
— 4 d'été	67 »» »»	»» »» »»		»» »»	»» »»
— 4 derniers.	60 50 »»	»» »» »»		»» »»	»» »»
— 2 prochain	76 »» »»	»» »» »»		»» »»	»» »»

MARCHE D'ARRAS du 23 juin. — GRAINES (l'hectolitre). Œuilliette nouvelle, 46 50 47 —; Colza nouveau, — — — —; Lin nouveau, — — — —; Caméline, — — — —. GRAINS (l'hectolitre). Blé blanc nouveau, 23 — 25 —; Blé roux nouveau, 20 — 23 50; Seigle nouveau, 14 — 16 —; Escourgeon, 12 — 14 25; Orge, — — — —; Avoine nouvelle, 10 — 11 75. HUILES. Colza (91 kil.), 78 — — —; Œillette surfine, 181 — — —; Lin du pays, — — — —; Caméline, 76 — — —. TOURTEAUX Œillette à eau, 20 — — —; Colza, 16 — — —; Lin, 29 — — —; Caméline, — — — —. FARINES. Farine 1re qualité, 42 — — —; Farine 2e qualité, — — — —; Son, 16 — — —. TROIX-SIX. Betteraves fin, — — — —; Mélasse, — — — —.

MARCHE D'HAZEBROUCK du 23 juin

Blé blanc.	23 50 25 —	Beurre	7 — 7 70
Prix moy.	23 27 — —	Id. en pièce	1 50 1 65
Taxe du blé	23 — — —	Œufs (les 26)	1 90 2 15

MERCURIALE DE L'ARRONDISS